

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2760

présenté par

M. Guinot, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux,
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-
Philippe Tanguy

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	39 104 584	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	39 104 584
TOTAUX	39 104 584	39 104 584
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, d'un montant de 39 104 584 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 3 : « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme n° 303 : « Immigration et asile » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 12 : « Intégration des étrangers primo-arrivants » du programme n° 104 : « Intégration et accès à la nationalité française ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.

Au vu des émeutes qui ont secoué la France a l'été 2023, et des troubles que vit la France, en résonance au conflit israélo-palestinien d'octobre 2023, il est constaté que les efforts pour l'intégration des étrangers est un échec.

En conséquence, il est proposé de cesser d'investir toujours davantage dans ce programme qui ne produit que peu de fruits, pour revenir à son financement du PLF 2023, afin de doter davantage l'action visant à lutter contre l'immigration irrégulière, lequel ne pourra qu'être bénéfique tant pour la société française que pour les personnes qui ont effectivement besoin de notre protection.

Notre modèle social, et la générosité du contribuable français, ne doit pas faire l'objet d'abus à ce point scandaleux.